



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de La Bostonnais qui se tenait le 12 avril 2016 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la Municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, les conseillères Renée Ouellette, Francine Harvey et Marie-Élizabeth Courtemanche, les conseillers Pierre-David Tremblay et Michel Sylvain. Le conseiller François Baugée était absent. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1. Ouverture de la séance**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**3. Adoption du procès verbal du 8 mars 2016**

**4. Correspondances**

4.1 Ministère des Transports Québec

4.2 Ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques

4.3 Ministère des Transports Québec

4.4 Ville de La Tuque

**5. Affaires découlant**

5.1 Consultation publique, coupe forestières secteur La Croche : 20 avril à 19h30

**6. Affaires nouvelles**

6.1 Avis de motion règlement 2-16

6.2 Maire suppléant

6.3 Travaux programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

6.4 Signataire Comité des Loisirs

6.5 Formation ADMQ

6.6 Congrès ADMQ

6.7 Installation panneau d'arrêt intersection Lac Brochet

6.8 Ajout travaux voirie Rang Sud-est 2015

6.9 Rencontre annuelle en loisir municipal

6.10 Avril : Mois de la jonquille

**7. Trésorerie**

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de mars 2016

7.2 États financiers du mois de mars 2016

7.3 Rapport des taxes

**8. Permis de construction**

**9. Rapport des comités**

**10. Période de questions**

**11. Tour de table des conseillers**

**12. Clôture de l'assemblée**

**13. Levée de l'assemblée**



N° de résolution  
ou annotation

**2016-04-03**

**2016-04-04**

## **1. Ouverture de la séance**

La mairesse, Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Pierre-David Tremblay et secondée par le conseillère Renée Ouellette.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour; il est proposé par le conseiller Michel Sylvain et appuyé par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence il reste ouvert pour toute modification

## **3. Adoption du procès verbal du 8 mars 2016**

L'adoption du procès verbal est proposée par le conseiller Michel Sylvain et secondée par la conseillère Renée Ouellette et résolue unanimement. La mairesse s'étant abstenue de voter.

## **4. Correspondances**

4.1 Le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports annonce l'obligation de produire une déclaration de reddition de comptes pour les sommes reçues en 2015 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Les documents demandés devront être acheminés au plus tard le 30 juin 2016.

4.2 Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques désire nous informer qu'il émettra sous peu un certificat d'autorisation pour le projet du contrôle biologique des insectes piqueurs (moustiques et mouches noires) à l'aide d'un larvicide à base de *Bacillus thuringiensis*, var. *israelensis*, sérotype H-14, par voie terrestre et aérienne. Les régions administratives de la Mauricie (04), ville de La Tuque et municipalité La Bostonnais seront touchées.

4.3 Le Ministère des Transports du Québec nous informe que leur équipe de sécurité routière a complété l'étude de notre demande d'interdire le dépassement sur la route 155 en direction nord, à l'approche de l'entrée du Lac Brochet Nord. Cependant, comme l'entrée du lac Brochet est utilisée par plusieurs résidents du secteur, ceux-ci nous recommande d'ajouter un panneau d'arrêt à l'intersection de la route 155. Le Ministère pourra alors procéder à l'implantation, sur la route 155, de la signalisation et du marquage réservé aux intersections, avec interdiction de dépassement aux approches du carrefour.



N° de résolution  
ou annotation

2-16

2016-04-05

4.4 Ville de La Tuque nous informe que suite à notre demande d'installation de borne sèche sur le territoire de La Bostonnais, le conseil municipal de la ville de la tuque un schéma final a été présenté pour approbation. L'ajout d'une action dans le plan de mise en œuvre sera libellé comme suit : « Évaluer la localisation des points d'eau pour le secteur de La Bostonnais et proposer, au besoin, l'aménagement d'un point d'eau supplémentaire pour optimiser l'alimentation en eau du secteur. » Par la suite, une visite sur le terrain sera planifiée dès l'été 2016 conjointement avec notre inspecteur municipal et un conseiller municipal pour évaluer non seulement les différents points d'eau possible, mais également pour les informer des caractéristiques particulières d'une borne sèche ainsi que des critères bien précis quant aux exigences pour répondre aux normes de son installation.

## 5. Affaires découlant

5.1 Consultation publique, coupe forestière secteur  
La Croche : 20 avril 2016

## 6. Affaires nouvelles

### 6.1 AVIS DE MOTION

#### Règlement 2-16 : Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles et recyclables

Je soussignée, Michel Sylvain donne avis de motion, qu'à une assemblée ultérieure de ce conseil, il sera déposé pour adoption, le règlement 2-16, Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles et recyclables en remplacement du règlement 3-10.

#### 6.2 Maire suppléant

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Bostonnais est régie par le *code municipal du Québec*;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 116 dudit code, le conseil peut en tout temps nommer un des conseillers comme maire suppléant en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de faire une résolution nommant le nouveau maire suppléant pour l'année 2016;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Pierre-David Tremblay

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Marie-Élizabeth  
Courtemanche



N° de résolution  
ou annotation

**2016-04-06**

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que les fonctions du maire suppléant soient dévolues au conseiller municipal, Monsieur Michel Sylvain, pour une période de trois (3) mois, soit;

Du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 31 juillet 2016

### **6.3 Demande financière 2016 : Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut formuler une demande au Ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet d'installation de glissière de sécurité sur le Rang Sud-est a été déposé par le comité de voirie au conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation de glissière de sécurité sont des travaux admissibles dans le programme;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Pierre-David Tremblay

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal dépose une demande d'aide financière pour le Projet 2016-001 : Installation de glissière de sécurité sur le Rang Sud-est dans le cadre du programme d'aide et amélioration du réseau routier municipal.

**2016-04-07**

### **6.4 Signataires Comité des loisirs**

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu de nommer de nouveaux signataires pour les affaires bancaires du comité de loisirs de La Bostonnais;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'abroger la résolution NO 2013-12-17 qui nommait les conseillers Louis Godin et François Baugée comme signataires;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Pierre-David Tremblay

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.



N° de résolution  
ou annotation

**2016-04-08**

Que le conseil municipal nomme Mme Renée Ouellette et Mme Marie-Élizabeth Courtemanche, conseillères municipales signataires des affaires bancaires du comité des loisirs.

Que les deux signataires soient autorisées à transférer les opérations bancaires à l'institution financière de la Caisse Populaire La Tuque.

#### **6.5 Formation ADMQ : La Gestion municipale**

**CONSIDÉRANT QUE** l'association des directeurs municipaux propose une formation sur la gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est avantageux pour la municipalité de participer à cette formation elle permet de maîtriser les règles et astuces concernant les sources de revenus traditionnelles, à identifier et maîtriser les sources de financements moins traditionnels et finalement connaître les règles concernant le financement des travaux municipaux par règlement d'emprunt temporaire et permanent et leur gestion;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**PAR :** Le conseiller Pierre-David Tremblay

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que Mme Josée Cloutier assiste à la formation prévue pour le 20 avril 2016 à l'hôtel Gouverneur à Trois-Rivières au coût de 295 \$, taxes exclues et que les frais inhérent à cette formation lui soit remboursé selon la politique en place. Que la dépense soit puisée au poste budgétaire formation et perfectionnement - adm au budget 2016.

**2016-04-09**

#### **6.6 Congrès ADMQ 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** l'association des directeurs municipaux du Québec tient son congrès annuel le 15 au 17 juin 2016 au Centre de Congrès de Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale est membre de cette association;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale désire participer activement au congrès de 2016 et en retirer de précieuses informations qui pourront inspirer son travail;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil favorise ce genre d'activités et incite le personnel-cadre à y participer;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais inhérents à cette activité ont fait l'objet d'une acceptation au budget 2016;



N° de résolution  
ou annotation

**2016-04-10**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST ;**

**Proposé par :** La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**Appuyé par :** Le conseiller Michel Sylvain

Et résolu unanimement par les membres du conseil, la s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal autorise que la directrice générale à s'inscrire au congrès ADMQ 2016 au montant de 503.00 \$, taxes exclues et que les autres frais soient acquittés selon la politique prévue à cet effet. Que la dépense soit puisée à même le budget 2016 au poste budgétaire frais de congrès.

**6.7 Installation d'un panneau d'arrêt à l'intersection Lac Brochet**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande auprès du Ministère des Transports a été produite pour interdire le dépassement sur la route 155 en direction nord à l'approche de l'entrée du Lac Brochet Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère nous informe que les interdictions de dépassement sur le réseau routier sont mises en place soit à l'approche d'une intersection, soit par manque de visibilité pour l'usager qui désire effectuer un dépassement;

**CONSIDÉRANT QU'**il nous recommande d'ajouter un panneau d'arrêt à l'intersection de la route 155 et de l'entrée du Lac Brochet et que celui-ci pourra procéder à l'implantation, sur la route 155, de la signalisation et du marquage réservé aux intersections, avec interdiction de dépassement aux approches du carrefour;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été produite à l'association du Lac Brochet pour que celle-ci autorise la municipalité à procéder à l'installation du panneau d'arrêt;

**CONSIDÉRANT QUE** l'association du Lac Brochet est en accord avec l'installation du panneau d'arrêt à l'entrée du chemin du Lac Brochet;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Pierre-David Tremblay

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de la Bostonnais procède à l'installation d'un panneau d'arrêt selon les normes en vigueur à l'intersection de la route 155 et de l'entrée du Lac Brochet.



N° de résolution  
ou annotation

2016-04-11

#### 6.8 Ajout de travaux de voirie dans le Rang Sud-est 2015

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de voirie ont eu lieu en août 2015 dans le rang Sud-est dans le cadre du P.A.A.R.M. au coût de 5 000 \$, résolution 2015-09-19 ;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires ont été effectués par l'entrepreneur Mini Machine Jean Lavoie; plus bas soumissionnaire ;

**CONSIDÉRANT QU'il** y a lieu d'approuver ces travaux par résolution ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Pierre-David Tremblay

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse suppléante s'étant abstenue de voter.

Que le rajout de travaux de voirie dans le rang Sud-est soit approuvé au montant de 2 661.67 taxes comprises, que les frais soient puisés dans le fonds des carrières et sablières pour l'année 2015.

2016-04-12

#### 6.9 Rencontre annuelle en loisir municipal

**CONSIDÉRANT QUE** l'unité régionale de loisirs et de sport de la Mauricie tient sa rencontre annuelle en loisir municipal le mardi 19 avril 2016 à St-Étienne des Grès;

**CONSIDÉRANT QU'il** est important que les responsables du comité de loisirs assistent à cette rencontre;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Pierre-David Tremblay

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que les conseillères Mme Marie Élisabeth Courtemanche et Mme Renée Ouellette soient autorisées a assisté a la rencontre annuelle tenue le 19 avril 2016 à St-Étienne des Grès au coût de 20 \$ par participant et que les frais inhérent à cette activité leur soient remboursés selon la politique en place. Que la dépense soit puisée au poste budgétaire frais de représentation - conseil municipal au budget 2016.



N° de résolution  
ou annotation

2016-04-13

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

## 6.10 Avril est le Mois de la jonquille

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

**CONSIDÉRANT QUE** grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie saine et des politiques qui protègent le public;

**CONSIDÉRANT QUE** près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST ;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**APPUYÉE PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

**DE DÉCRÉTER** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

**QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.





N° de résolution  
ou annotation

2016-04-14

2016-04-15

## 7. Trésorerie

### 7.1 Adoption des dépenses

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de mars 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Pierre-David Tremblay

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de mars 2016 telles que soumises par le personnel.

### 7.2 Adoption des états financiers

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois de mars 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Pierre-David Tremblay

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de mars 2016 tel que soumis.



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

### 7.3 Rapport de taxes

Voici les montants totaux des taxes à percevoir pour les années 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015, 2016.

Au mois février 2016		Au mois de mars 2016	
2011	2 906.27 \$	2011	2 906.27 \$
2012	3 541.53 \$	2012	3 541.53 \$
2013	4 379.13 \$	2013	4 379.13 \$
2014	6 686.70 \$	2014	4 845.23 \$
2015	22 043.73 \$	2015	11 549.67 \$
2016	<u>535 762.51 \$</u>	2016	<u>372 128.64 \$</u>
<b>Total</b>	<b>576 504.65 \$</b>	<b>Total</b>	<b>399 350.47 \$</b>

### 8. Permis de construction

Au 31 mars 2016, 1 permis a été délivré pour une valeur de 3 000.00 \$ rapportant à la municipalité une somme de 10.00 \$.

En 2015, 10 permis ont été délivrés au 31 mars 2015.

### 9. Rapport des comités

La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche informe la population qu'ils sont entrain de planifier la fête de la St-Jean 2016.

### 10. Période de questions

La période de questions débute à 20 h 15 et se termine à 21 h 00

### 11. Tour de table des conseillers

Les conseillers sont tous très heureux que les citoyens interagissent avec eux. Ils leurs rappel de ne pas oublier la consultation publique concernant la coupe de bois, elle aura lieu le 20 avril 2016 à 19h 30 que les citoyens n'hésitent pas à en discuter avec les voisins. Ils les remercient tous de leurs présences.

### 12. Clôture de l'assemblée

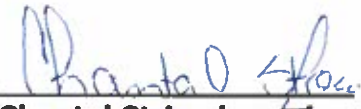
L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.


**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Pierre-David Tremblay

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Michel Sylvain

### 13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h 05

  
**Chantal St-Louis, mairesse**

  
**Josée Cloutier, directrice générale**